



Responsabilité mandataire pour reprise de bien pour y habiter

Par **Camaieu59**, le **05/12/2019** à **21:06**

Bonjour,

Je loue une maison en tant que propriétaire via une agence en gestion locative. Je souhaite récupérer mon bien en Août 2020 pour y habiter (suite a séparation).

Question : me mandataire est-il responsable vis-à-vis de moi de la restitution de mon bien et notamment si les locataires ne veulent pas sortir.

Précisions J'ai envoyé un courrierr a mon agence demandant qu'ils notifient de manière légale les deux co-locataires de la maison de la fin du bail. Visiblement j'ai eu écho de l'agence que au moins l'un d'eux a refuser de récupérer le recommande. J'ai demandé à l'agence de notifier via huissier. Question : le mandataire est il responsable vis à vis de moi de la restitution du bien.

Par **janus2fr**, le **06/12/2019** à **06:41**

Bonjour,

Non, le mandataire n'est pas responsable à ce niveau.

Pour plus de sécurité, vous auriez même pu gérer vous même le congé de vos locataires...